



DEMANDE DE BOURSE DE COLLÈGE

publié le 25/09/2017

Nous rappelons aux **personnes qui ne l'on pas encore faite** que la campagne de demande de bourse de collège est ouverte et que les dossiers doivent être **remis complets, au plus tard pour le 18 octobre 2017**.

Par ailleurs, cette année, la demande doit être faite en ligne à partir de votre compte éducation nationale dont vous avez reçu les codes d'activation en début d'année scolaire.

Pour toute demande concernant les bourses, merci de contacter Madame Malfettes, la gestionnaire du collège.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.